

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Séance du lundi 10 octobre 2022

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022**
2. **Information du Directeur**
3. **Formations**
 - 3.1. Nouvelle offre de formation : cadrage des préparations aux concours
 - 3.2. Validation des capacités, attendus et prérequis d'entrée en licence
 - 3.3. Validation des capacités, attendus et prérequis d'entrée en master
 - 3.4. Validation du cadrage de la formation des fonctionnaires stagiaires à temps plein
 - 3.5. Mesures de sobriété énergétique : les conséquences pour les formations à l'INSPÉ
4. **École académique de la formation continue : les engagements de l'INSPÉ**
5. **Conventions**
 - 5.1. Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS)
6. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
/
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Nathalie BERTRAND
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Nicolas COPPENS
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Alexandre FIRTION (titulaire), Chloé HEYD (suppléante)
- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**
/
- 3) **Personnalités extérieures**
 - a) **Représentant du conseil régional**
/
 - b) **Personnalités désignées par le recteur d'académie**
Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Catherine HUEBER

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Eric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Patricia CATTARIN MUCKENSTURM	➤ Procuration à Nicolas COPPENS
Camille FAUTH	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Pascale GOSSIN	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Anne-Laure MATTERN	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Alexandre FIRTION
Marjorie ROUGIER	➤ Procuration à Olivier DELFORGE
Aurélien SCHIRCK	➤ Procuration à Chloé HEYD
Apauline SCHWARTZ	➤ Procuration à Aurélien SCHIRCK ➤ Procuration à Chloé HEYD
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Nathalie BERTRAND

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Cédric BAILLET, Corentin BAYETTE (suppléant), Lionel BOYON, Annie CAMENISCH, Agnès DEBES (suppléante), Olivier DELARUE, Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Fanny SARRON, Christèle WILLER.

La séance débute à 10h05.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

■ Précisions suite au conseil du 21 septembre 2022

Philippe Clermont indique que pour le master « information-communication » des échanges avec le responsable du parcours de l'UHA ont bien eu lieu.

Dominique Meyer-Bolzinger indique que Monsieur Carsten Wilhelm ne semblait pas au courant lorsqu'elle lui en a parlé. Elle ajoute que les choses doivent se faire en bonne concertation et qu'il faudrait penser à prendre en compte la question du vivier au niveau académique.

■ PLP

Concernant le parcours PLP « enseigner les disciplines générales dans la voie professionnelle », seule l'option mathématiques-sciences n'a pas été ouverte à la rentrée 2022. L'option lettres/histoire-géographie reste active. Cependant sur les 5 étudiants prévus, seuls deux sont inscrits.

La baisse générale des effectifs se confirme avec cette année environ 1 900 étudiants inscrits à l'INSPÉ contre 2 200 l'an passé.

Cette baisse peut s'expliquer par trois raisons :

- L'an passé, tous les fonctionnaires-stagiaires étaient inscrits à l'INSPÉ, alors que cette année seuls les fonctionnaires-stagiaires à mi-temps sont inscrits.
- Le master MEEF Encadrement éducatif a également subi une baisse dans ses effectifs. Malgré la fusion des parcours « Pratiques d'Ingénierie et de Médiation Socio-éducative (PIMS) » et « Encadrement des missions éducatives et sociales (EMES) », la baisse n'a pas été enrayée.
- Dans certains parcours en MEEF 2nd degré ou Sciences de l'Education (SE), on peut également constater de nettes diminutions notamment dans le MEEF 2nd degré. Dans le MEEF 2nd degré, certains parcours n'ont pas pu être ouverts en M1 : « Enseigner le design et les métiers d'art (CAPET-CAPLP) » (2 inscrits) et « Enseigner la philosophie (CAPES) » (2 inscrits), « Enseigner les disciplines générales en lycée professionnel (lettres histoire-géographie, mathématiques sciences-physiques) » non- ouverture de l'option « mathématiques sciences-physiques »).

Un groupe de travail réfléchira prochainement à une campagne de publicité pour une meilleure lisibilité de la nouvelle offre de formation 2024-2029.

■ Journées d'études 12 et 13 octobre 2022

Le Président de l'Université a adressé une demande au directeur de l'INSPÉ concernant une réflexion à mener sur l'attractivité du métier d'enseignant.

L'INSPÉ avait déjà envisagé des journées d'étude le mercredi 12 et jeudi 13 octobre 2022. La première journée sera consacrée aux métiers de l'enseignement, tandis que la deuxième portera sur la formation pour adultes.

Elles seront animées par des intervenants extérieurs, qui apporteront un regard, y compris à l'échelle européenne, en tant que chercheurs et formateurs.

Un groupe de travail inter-composantes pourrait être également mis en place pour ce qui est relatif à l'attractivité des MEEF.

Une autre journée d'étude est prévue en avril 2023, avec des experts internationaux.

3. Formations

3.1. Nouvelle offre de formation : cadrage des préparations aux concours

Philippe Clermont rappelle que lors du conseil du 21 septembre dernier, les membres ont donné leur approbation aux grandes lignes de la nouvelle offre de formation devant se mettre en place à la rentrée 2024.

Il s'agit dès à présent de se questionner notamment sur le devenir de certaines mentions et parcours (à ouvrir, consolider, mutualiser ou fermer).

Par la suite, les équipes pédagogiques travailleront sur les maquettes jusqu'à février-mars 2023 pour une approbation par les différents conseils au plus tard au mois d'avril.

Du côté de l'INSPÉ, il y a aura un double chantier avec le nouvel Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) et la nouvelle offre de formation.

Philippe Clermont revient sur le cadrage des préparations aux concours. Sur un mode similaire à ce que proposent les composantes disciplinaires de l'Unistra avec les préparations à l'agrégation, il s'agit de donner une seconde chance après le master aux étudiants ayant échoué au concours. Avec la nouvelle réforme, le concours a lieu à la fin du M2. Cette formation post-master pourrait leur proposer une aide pour repasser une nouvelle fois le concours. Les conditions d'accès sont encore à définir ainsi que son financement. L'INSPÉ proposera donc des préparations aux CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS en fonction des possibilités, soit en mutualisant ces préparations avec des UE de M1 et M2, soit en créant des groupes dédiés lorsque les effectifs le justifieront.

Ces documents seront remontés à la présidence de l'université pour validation en CFVU le mois prochain.

Ces ajustements sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Validation des capacités, attendus et prérequis d'entrée en licence

3.3. Validation des capacités, attendus et prérequis d'entrée en master

Éric Tisserand présente la mise à jour de nos capacités d'accueil pour la rentrée 2023 pour les licences et les masters. Il n'y a que peu de modifications à part pour certains parcours dans le 2nd degré (parcours fermés car faibles effectifs). En qui concerne les masters, le document est un peu particulier, car sur *e-candidat* il était indiqué le nombre de places disponibles alors que pour la nouvelle application « Trouver Mon Master », il faudra afficher le nombre de places en tenant compte des étudiants étrangers qui ne passent pas par cette application et des redoublants.

Il précise qu'il y a quelques craintes notamment sur certaines formations dont la capacité d'accueil ne sera pas atteinte.

Pour la licence, Éric Tisserand souligne que l'augmentation de la capacité d'accueil ne sera effective qu'à partir de la rentrée 2024.

Il précise qu'il y a quelques précautions à prendre par rapport au calendrier de cette nouvelle plateforme notamment à l'articulation avec la date du QCM d'entrée en M1 MEEF 1^{er} degré.

Ces documents seront transmis à la présidence de l'université pour validation en CFVU le mois prochain.

Les conditions d'accès en licence (L1, L2 et L3) à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg : validation des capacités, attendus et prérequis d'entrée en licence sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés. (22 votants : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Les conditions d'accès en masters à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg : validation des capacités, attendus et prérequis d'entrée en master sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés. (22 votants : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

3.4. Validation du cadrage de la formation des fonctionnaires stagiaires à temps plein

Eric Tisserand précise que lors du conseil du mois de juin, les membres ont adopté le cadrage de la formation des DIU (fonctionnaires stagiaires à mi-temps, lauréats du concours qui n'ont pas de master MEEF ou qui ont une expérience suffisante pour être nommés à ½ temps).

Ici, il s'agit du cadrage des fonctionnaires stagiaires à temps plein avec une maquette qui est spécifique. Ces stagiaires suivront une formation de 10 à 20 jours à l'EAFIC (École académique de la formation continue) et à l'INSPÉ. Un travail est mené conjointement avec Emmanuelle Pernoux et les IEN adjoints aux DASEN pour organiser cela.

Les cours seront principalement orientés sur les didactiques disciplinaires ainsi que des modules complémentaires (outillage par rapport à Pix-édu, quelques axes autour du développement durable, approches interdisciplinaires et transversales).

Éric Tisserand précise que certains jours sont prévus dans le 1^{er} degré pour les visites dans la classe de leur tuteur (novembre). En janvier-février il y aura les approfondissements en didactique (français et mathématiques) et le 3^{ème} trimestre sera consacré aux parties modulaires. Il faudra les réaliser avant que le jury académique se tienne. L'INSPÉ devra fournir les attestations de présence.

Emmanuelle Pernoux précise que l'institution doit ces journées. Les fonctionnaires-stagiaires poseront 5 journées pour obligations de service, ils seront donc remplacés. Les 5 autres jours se dérouleront le mercredi (convocation par l'employeur), hors temps scolaires.

Éric Tisserand et Emmanuelle Pernoux expliquent que pour cette année il s'agit de mettre en place la formation et qu'elle sera revue et améliorée à l'avenir. Il sera important de privilégier la relation avec le tuteur et les compléments didactiques offerts puis d'ouvrir sur d'autres éléments à définir.

Anemone Geiger-Jaillet demande si lorsque les stagiaires bilingues (1^{er} degré bilingue) seront en formation, ils seront remplacés par des enseignants bilingues ou monolingues.

Éric Tisserand répond que les fonctionnaires-stagiaires effectuent les 3 jours de formation en circonscription qui sont une obligation (le mercredi).

Dans le Haut-Rhin, ils bénéficient d'une formation spécifique autour de thématiques bien définies. Eric Tisserand ne dispose pas d'information précise pour le bilinguisme, mais il pense qu'ils suivront une formation commune à tout le 1^{er} degré.

Céline Mourot-Stork précise qu'il y a un vivier de remplaçants bilingues mais qu'ils ne sont pas fléchés pour cette situation. Il faudra réfléchir à un remplacement par des « brigadiers ».

Ces documents seront transmis à la présidence de l'université pour validation en CFVU le mois prochain.

Le cadrage de la formation des fonctionnaires stagiaires à temps plein est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.5. Mesures de sobriété énergétique : les conséquences pour les formations à l'INSPÉ

Philippe Clermont rappelle que des éléments ont déjà été apportés lors du conseil de septembre, suite aux annonces du Président de l'Unistra.

A ce jour, il est proposé deux semaines de fermeture supplémentaires (1 semaine début janvier et 1 en février). Cette proposition doit faire l'objet d'une validation par les instances de l'Unistra (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et Conseil d'Administration (CA)), mais n'a pas été validée par la CFVU.

En attendant la mise en œuvre de cette décision, les équipes pédagogiques ont anticipé en déplaçant les cours ou épreuves programmées pour le contrôle des connaissances.

En ce qui concerne la période de février, il ne sera pas question de décaler le calendrier d'une semaine, car il est adapté aux dates des concours pour les MEEF et pour les étudiants en licence. Les dates de stages sont aussi déjà définies et contraintes.

Pour février, cela sera compliqué s'il y avait la fermeture des bâtiments. Les enseignements pourraient être proposés à distance si besoin, mais ne seraient pas rattrapables.

Philippe Clermont précise que la fermeture des bâtiments serait compliquée pour certains personnels BIATSS dont les missions ne sont pas télétravaillables. Il est prudent d'attendre des précisions pour pouvoir s'organiser.

4. École académique de la formation continue (EAFC) : les engagements de l'INSPÉ

Emmanuelle Pernoux est la directrice de cette nouvelle école. Philippe Clermont lui laisse la parole pour la présenter.

Emmanuelle Pernoux indique qu'il s'agit d'une école qui a été créée dans toutes les académies de France. Cette école a pour objectif d'être une porte d'entrée unique pour toutes les questions de formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

Elle se structure avec une directrice et un conseil d'école, dont le directeur de l'INSPÉ est membre de droit. L'inauguration a eu lieu le 21 septembre dernier avec pour grande thématique « une École académique de la formation continue ouverte et riche en partenariats ».

A ce titre, Philippe Clermont a été invité pour témoigner de ce partenariat qui est très important et s'inscrit dans le continuum de formation.

Emmanuelle Pernoux présente par la suite les grands axes de l'EAFC de l'académie de Strasbourg :

- Faire sens, prendre en compte les besoins des personnels
- Implanter cette école dans les territoires
- Ouvrir des partenariats, l'école a besoin de se nourrir
- Construire quelque chose d'évolutif qui s'inscrive dans le temps (schéma directeur national).

Elle insiste sur le fait que pour penser cette nouvelle offre de formation, il faudra prendre le temps pour pouvoir répondre à tous les besoins, avec des formations de qualité et de s'adapter aux questionnements du terrain.

Elle informe que le site internet est disponible à partir de celui du Rectorat de l'académie de Strasbourg. Il permet d'offrir une formation au fil de l'eau et renouvelée, qui répond à la fois des actions de formation individuelles et collectives, des actions de formation transversales, par entrée métiers et des cycles de formation dédiés.

Emmanuelle Pernoux remercie à nouveau l'INSPÉ pour la richesse et la qualité du travail effectué ensemble.

Philippe Clermont rappelle l'importance du partenariat notamment sur le continuum de formation.

Il annonce par la suite ce que peut proposer l'INSPÉ pour le projet à bâtir de l'EAFC :

1. Construire ensemble des parcours de FC, qui pourraient **conduire à la diplomation** (master, diplômes d'université), sous forme notamment de modules successifs conduisant au diplôme.
2. De façon plus générale développer une FC qui **s'appuie sur la recherche universitaire**.
3. Formation initiale (FI) et formation continue (FC) ayant en commun le même vivier de formateurs et formatrices issus du terrain scolaire, développer ensemble une **formation de formateurs solide dans des secteurs précis**, ainsi que nous tentons de le faire pour l'accompagnement académique des Plans Maths & Français par exemple. La formation

- de formateurs des tuteurs (compétences communes aux différents tuteurs FI-FC) est également à développer, et à travailler dans le sens d'une valorisation de cette fonction elle aussi indispensable.
4. Poursuivre et développer **l'accompagnement par des chercheurs** soit de formations d'initiatives locales, soit de groupes académiques réalisant de la **recherche-formation**.
 5. Evidemment, **travailler sur le continuum de formation FI-FC**, que la diversité des publics en formation et que la diversité des parcours professionnels nous commandent.
 6. L'INSPÉ peut également contribuer au **maillage territorial** que vise l'EAFc à travers ses sites de formation, mais pas seulement. Le projet de l'EAFc pourrait être l'occasion de reprendre une vieille idée, intéressante, qui n'a pas encore pu être réalisée, celle d'« **établissements formateurs** » (1^{er} ou 2nd degré), c'est-à-dire des établissements dont le projet avec l'EAFc serait d'accueillir et développer une offre territoriale de formation des enseignants et personnels d'éducation (stages, accompagnement professionnel, personnes ressources) s'adressant localement à la fois aux étudiants alternants, aux stagiaires de la FI, aux stagiaires de FC,... Ces établissements seraient des lieux où moyens et modalités de formation pourraient être concentrés de façon à créer des dynamiques nouvelles ou supplémentaires, de manière à renforcer la qualité des formations par la mise en synergie des compétences et des ressources humaines et par la proximité avec les terrains d'exercice du métier.
 7. Enfin, l'INSPÉ se propose de **contribuer aux orientations** futures de l'EAFc.

Catherine Hueber se questionne sur la place des associations partenaires (PEEP, OCCE, Aroeven, ...).

Emmanuelle Pernoux répond que cette place existe déjà, puisqu'ils sont déjà des partenaires identifiés avec des conventions prévues.

Nicolas Coppens trouve que, en tant qu'utilisateur, le nouvel outil informatique de l'EAFc est intéressant et plus convivial. Il suggère des améliorations à apporter dans la description de certaines informations qui est trop courte et ne donne pas forcément envie. Le fait de n'être pas obligé de s'inscrire trop tôt en septembre pour les besoins de formation sur l'année est plus qu'appréciable.

Emmanuelle Pernoux le remercie pour ces retours « usagers » qui sont importants pour améliorer la communication.

Les objectifs du partenariat entre les deux structures sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés., moins 1 abstention.

5. Conventions

5.1. Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS)

Philippe Clermont indique que cette école est déjà partenaire de l'INSPÉ en particulier dans le master MEEF Encadrement éducatif et dans l'autre sens pour la formation des éducateurs spécialisés.

Cette convention permet de répartir les rôles de chacun dans la formation « Diplôme Universitaire Coordinateur en action-sociale ou médico-sociale de l'Université de Strasbourg ». Cette formation est gérée par le SFC de l'Unistra (Service Formation Continue).

La convention est approuvée l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Divers

Le prochain Conseil se déroulera le mercredi 16 novembre 2022 à 14h.

La séance est levée à 11h11.

Fait à Strasbourg, le 16 novembre 2022

Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT

